



schola
INGÉNIERIE



Déclaration d'activité

Déclarer son activité de formation est la première étape pour exercer légalement en tant qu'organisme de formation. Cette démarche, bien que réglementaire, impose le respect de nombreuses exigences administratives et juridiques.

Grâce à notre expérience de plus de 7 ans dans le secteur de la formation professionnelle, nous sommes en mesure de vous offrir un accompagnement efficace pour appréhender les enjeux liés à la déclaration d'activité.

Nous nous occupons de tout le processus auprès de l'administration (DREETS/DRIETS), de l'amorce à la finalisation, afin de garantir l'obtention du Numéro de Déclaration d'Activité (NDA) de votre organisme de formation.

DURÉE :

Nous consulter

PRIX :

Nous consulter

PRÉREQUIS :

Aucun

FORMAT :

Présentiel & distanciel

PUBLIC

Toute personne souhaitant obtenir son numéro de déclaration d'activité.

NOTRE APPROCHE :

- **Analyse de conformité :** Évaluation de la conformité de votre dossier par rapport aux exigences réglementaires. Vérification que votre structure et ses activités répondent aux critères définis pour l'obtention du Numéro de Déclaration d'Activité.
- **Création de documents :** Lors de la constitution de votre dossier de déclaration d'activité, il est essentiel d'inclure des documents qui témoignent de votre engagement sur la qualité de la formation et la satisfaction des stagiaires. Nous travaillons en étroite collaboration avec vous pour créer les documents de contractualisation, d'évaluation et de suivi des stagiaires.
- **Montage du dossier de déclaration d'activité :** Nous vous aidons à rassembler tous les documents nécessaires pour la demande de déclaration d'activité. Cela peut inclure des informations sur l'identité de l'entreprise, sa structure juridique, les compétences des formateurs, les programmes de formation proposés, les moyens pédagogiques, etc.
- **Dépôt du dossier de déclaration d'activité auprès de la DREETS :** Une fois que votre dossier de déclaration d'activité est complet, nous le déposons auprès de la DREETS/DRIETS compétente. Un numéro de déclaration d'activité vous sera attribué dans les 30 jours qui suivent la réception du dossier complet. Dès que vous aurez obtenu votre NDA, votre organisme figurera sur la liste publique des prestataires de formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Délai maximum de 10 jours entre la signature du devis et/ou de la convention de formation et le début de la prestation.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Contactez notre référent handicap :
mail. contact@schola-ingenierie.fr; Tel. 0320212498 .



N° déclaration d'activité 32 59 091 1459
enregistrée auprès du préfet des Hauts de
France
SIRET : 819 339 631 000 15

SAS SCHOLA INGENIERE au Capital de 10 000€
Siège social : 121, rue Chanzy
59260 Hellemmes - Lille

Schola-ingenierie.fr

contact@schola-ingenierie.fr
03 20 31 24 98
06 76 68 19 89

